

## PARCOURS PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – CONTENUS ET OBJECTIFS

### DISCIPLINE : FORMATION MUSICALE 751H (REPARTIES SUR 2 ANS)

#### DOMINANTE : 185H

La formation musicale est une discipline généraliste qui permet d'approfondir la connaissance de la musique savante occidentale du Moyen Age à nos jours et donne également les repères nécessaires à la compréhension des musiques de tradition orale (*jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées*). Pour cela, différents outils sont travaillés pendant les cours: repiquage intégral, dictées à parties manquantes, déchiffrage rythmique et vocal, polyrythmies corporelles, transpositions, commentaire d'écoute, pratiques d'improvisation et travaux d'inventions, interprétation de pièces vocales monodiques et polyphoniques. La pratique du piano et l'harmonisation au clavier font partie des cours obligatoires, prévus dans le cursus, afin de doter les élèves des outils nécessaires à une pratique professionnelle future. Enfin, les élèves bénéficieront de séances d'enregistrement, dans une perspective pédagogique mais aussi pour s'initier au travail de la prise de son.

#### CULTURE : 170H

Le cursus prévoit la participation au cycle de culture artistique afin d'étendre la culture générale (*au moins 12 conférences par an sur des sujets divers*). Les étudiants doivent aussi suivre pendant 2 ans les cours d'écriture et « culture et médiation ». Ce cours vise à renforcer leurs compétences en histoire de la musique, commentaire d'écoute et analyse. L'approche de la médiation permet de réfléchir à la manière de transmettre des connaissances techniques à un large public. De manière optionnelle, les étudiants peuvent suivre les cours d'analyse et/ou de culture musicale musiques anciennes et/ou de culture musicale jazz et/ou de culture musicale musiques amplifiées.

#### PRATIQUES COLLECTIVES : 180H

Le cursus met les pratiques collectives au cœur des enseignements puisque le cours de formation musicale s'appuie en permanence sur des réalisations de groupe (*polyphonies, improvisation, inventions*). D'autre part, les étudiants doivent suivre des cours de technique vocale en groupe, afin de renforcer leurs propres compétences vocales et d'observer différents outils pédagogiques de la voix chantée, appliquée à d'autres voix que la leur.

Enfin, les étudiants devront participer à l'un des cours de pratique collective de l'établissement (grande formation instrumentale ou vocale, formation de chambre, ensemble vocal, big band...). Le choix de cette pratique sera fait en fonction des aptitudes instrumentales et/ou vocales de l'étudiant, en concertation avec l'enseignant de formation musicale et en considération des possibilités d'accueil proposées par les différents cours.

## INVENTION : 190H

Pendant les cours de Formation Musicale, une large place est accordée aux démarches d'inventions : improvisations sur grilles (*styles baroque, jazz...*), improvisations modales, transcriptions, arrangements, inventions rythmiques à partir de contraintes données, etc.

D'autre part, les étudiants doivent suivre deux années d'écriture, afin d'apprendre les règles de composition des siècles précédents. Ce parcours permet également de développer les compétences en instrumentation, arrangement et composition personnelle.

Enfin, les étudiants participeront, pendant une année scolaire, à l'un des ateliers d'invention proposés dans l'établissement. Déployés dans toutes les esthétiques (improvisation jazz, improvisation libre, danse et théâtre...), ces ateliers permettront aux étudiants de renforcer leur aptitude à évoluer dans des répertoires variés

## MODALITES D'ENTREE EN PARCOURS PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

### Épreuve dominante :

#### • Examen écrit :

- repiquage intégral écrit (*basse, thème et harmonie*) d'un extrait musical tonal de 45'' environ (*toutes esthétiques confondues*) (*durée de l'épreuve 1h*)

#### • Examen oral :

- un déchiffrage chanté sans paroles avec battue d'une pièce du 19° ou 20° siècle accompagnée au piano et plusieurs déchiffrages rythmiques (*mesures asymétriques (7/8, 5/8, 6/8-3/4,...), changements de mesures lus avec battue, division à la triple lu ou frappé...*) avec mise en loge (15')

- un chant préparé individuel (*du 19° ou 20° par cœur avec paroles, prévoir son accompagnateur*)

- interprétation d'un projet musical personnel instrumental et/ou vocal intégrant une brève présentation orale du projet (*10' au total, prévoir une note d'intention écrite d'une page maximum décrivant la démarche et le langage musical*) de préférence en collectif (*venir avec ses propres musiciens*) afin de montrer sa personnalité musicale et artistique (*toutes esthétiques confondues, arrangement, invention, improvisation, mélange des arts...*).

- interprétation d'un morceau instrumental ou vocal libre (environ 5 minutes) permettant au jury d'apprécier la maîtrise instrumentale ou vocale du candidat

**Épreuve de culture** mettant en évidence les capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse du candidat : 2 ou 3 commentaires d'écoutes non guidés d'esthétiques diverses (*durée de l'épreuve 1h30*)

**Entretien avec le jury** : rappel du parcours du candidat, motivations et projet professionnel.